



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale

AMBASSADE D'ITALIE À PARIS

CENTRO INTERSERVIZI AMMINISTRATIVI

PROCES VERBAL N° 3

Procédure ouverte conformément à l'art. 7, paragraphe 3) du décret ministériel n° 192 de 2017 et modifications ultérieures

Ouverture de l'offre technique

SEANCE PUBLIQUE

Procédure du marché

Objet	ACQUISITION DU SERVICE DE NETTOYAGE POUR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN France en 2 LOTS
Valeur du marché	€ 442.000,

Lot N.1

Objet	ACQUISITION DU SERVICE DE NETTOYAGE POUR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN FRANCE
CIG	B456250E2C
Valeur du marché	€ 402.000,00
Choix du contractant	Procédure ouverte -Offre économiquement la plus avantageuse
Modalité	TELEMATIQUE

ATTENDU

que, par le procès- verbal n°1 du 16.01.2025, la Commission de sélection des offres réunie en séance publique a procédé à examiner la documentation administrative contenue dans l'enveloppe A) afin de vérifier que les concurrents remplissent les conditions subjectives demandés par l'appel d'offre et a retenu nécessaire de recourir à la procédure de demande de documentation supplémentaire (soit dit « soccorso

istruttorio ») conformément à l'article 9 de l'appel d'offres et à l'art.101 du décret législatif n° 36/2023, afin de permettre aux concurrents de compléter la documentation manquante.

- qu'à cette fin, par la note prot. n° 2 du 16.01.2025, les soumissionnaires admis sous conditions à l'appel d'offres ont été invités, au moyen d'un courrier électronique institutionnel certifié, conformément et aux fins de la réglementation applicable prévue par le décret législatif CAD du 7 mars 2005, à présenter la documentation manquante dans le délai allant de 18h04 le 16.01.2025 à 10h00 le 27.01.2025 ;

- que par le procès-verbal n.2 du 27.1.2025 la Commission de sélection des offres a évalué la documentation supplémentaire des concurrents admis sous réserve avec le résultat suivant :

Participant	Date et heure d'arrivée	Protocole	Offre
APOLONIA BIOSERVICES	24/01/2025 08:12	n. del 24/01/2025	ADMISE
SAGAD SRL	24/01/2025 09:07	n. del 24/01/2025	ADMISE
PK NET	25/01/2025 14:19	n. del 25/01/2025	NON ADMISE Motivation la Commission d'évaluation des offres a constaté que l'opérateur économique n'a pas envoyé des certificats attestant qu'il possède un système d'organisation conforme aux normes ISO 9001 ou certificats équivalents répondant aux mêmes exigences (art.9, lettre D de l'appel d'offres)
ARCADE NETTOYAGE S.A	24/01/2025 12:09	n. del 24/01/2025	ADMISE
DERICHEBOURG	24/01/2025 14:36	n. del 24/01/2025	ADMISE

Cela étant précisé

Le 7 Février 2025 à 9h30, la Commission de sélection des offres est réunie avec le RUP (Responsable unique du projet) en séance publique, en mode streaming sur la plateforme TRASPARE, pour l'ouverture en séance publique des enveloppes B) des offres techniques transmises par le biais de ladite plateforme par les opérateurs économiques participants dans les délais impartis. Le Président de la Commission prend acte de la présence en modalité streaming des suivants représentants des opérateurs économiques :

Concurrent	Présent	Représentant
APOLONIA BIOSERVICES Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	OUI	M. Cristophe da Silvia
SAGAD SRL Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	NON	_____
COFREM Type de participation : Réseau d'entreprises dotées d'une subjectivité juridique et fonctionnant avec leur propre organisation	NON	_____
ARCADE NETTOYAGE S.A Type de participation : Réseau d'entreprises dotées d'une subjectivité juridique et fonctionnant avec leur propre organisation	OUI	M. Richard Stephane
DERICHEBOURG Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	OUI	M. Roques Emmanuel

La Commission procède à l'ouverture de l'enveloppe « B » contenant la documentation technique et à la vérification de l'exactitude formelle de la documentation qu'elle contient, avec le résultat suivant :

Participant	Information sur l'enveloppe technique	Evaluation
APOLONIA BIOSERVICES Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	Nom file: ENVELOPPE B.zip Dimension file: 1.35 MB Empreinte MD5: a8b816edb45cc54a82e4c877ee99f2 53	Admis à la suite
SAGAD SRL Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y	Nom file: ENVELOPPE B - OFFRE TECHNIQUE.zip.p7m Dimension file: 9.01 MB	Admis à la suite

compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	Empreinte MD5: 960a5ee5f553273fc646aa8c2c976d54	
COFREM Type de participation : Réseau d'entreprises dotées d'une subjectivité juridique et fonctionnant avec leur propre organisation	Nom file: ODT - CO - MT - Ambassade ITALIE 2024.pdf Dimension file: 0.93 MB Empreinte MD5: 3ed6bbcebe12d5ee2045da802e6f473d	Admis à la suite
ARCADE NETTOYAGE S.A Type de participation : Réseau d'entreprises dotées d'une subjectivité juridique et fonctionnant avec leur propre organisation	Nom file: ENVELOPPE B OFFRE TECHNIQUE.zip Dimension file: 102.72 MB Empreinte MD5: b15396edfc85732af17352eef1388189	Admis à la suite
DERICHEBOURG Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	Nom file: MEMOIRE TECHNIQUE REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN FRANCE.zip Dimension file: 1.01 MB Empreinte MD5: 039c68bc53efb75c25924746ed3f4855	Admis à la suite

Après avoir terminé les opérations susmentionnées, le Président annonce qu'il notifiera aux soumissionnaires, comme prévu par l'appel d'offres, la date de la séance publique pour l'évaluation de l'offre économique.

La session est clôturée à 10h30 .

Paris, le 7.2.2025

Lu, confirmé et signé

La Commission :

Président, Carlo Siciliano..... 

Membre, Lucilla Amati..... 

Membre, Emanuele Marrani..... 

Le Responsable unique du projet (RUP)

Roberta Massari..... 